

COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 19 DECEMBRE A 20 HEURES 30 A SENEUJOLS

Présents : *Alleyras* : Philippe GAGNEPAIN ; *Arlempdes* : Gérard TESTUD ; *Barges* : Guy HILAIRE ; *Cayres* : Josiane MALZIEU ; *Costaros* : Pascal BOUDOUL, Pierre GIBERT, Odette JAROUSSE ; *Lafarre* : Michel PASCAL ; *Landos* : Martine CHABRET, Géraldine MONCHAMP, Nathalie GRASSET, Merle DOMINIQUE, Jean-Louis REYNAUD ; *Le Bouchet St Nicolas* : Josette ARNAUD ; *Ouïdes* : Michel FRADET ; *Pradelles* : Alain ROBERT, Raphaël ROLLAND ; *Rauret* : Michel BONNEFOY ; *St Arcons de Barges* : Lionel BRUCHET ; *St Etienne du Vigan* : Alain ENJOLRAS ; *St Haon* : Jean Paul ARCHER, Raymond HERMIER ; *St Jean Lachalm* : Paul BRAUD ; *Séneujols* : Serge BOYER ; *Vielprat* : Michelle PETIT.

Pouvoir : *Cayres* : Philippe MAZET donne pouvoir à Josiane MALZIEU.

Excusés : *Cayres* : Jean-François CHACORNAC ; *Costaros* : Guy FARGETTE ; *Landos* : Jacques MATHIEU ; *St Paul de Tartas* : Michel ADAM.

Absents : *Cayres* : Eric DESSIMOND ; *Pradelles* : Stéphane BOURGOIN

Secrétaire de séance : Alain FREVOL.

▪ **ECONOMIE** :

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS REYNAUD

▪ **VILLAGE VACANCES D'ALLEYRAS**

Par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2015, le Président a été autorisé à travailler sur le projet de requalification du Village Vacances d'Alleyras. De nombreux échanges ont eu lieu avec le conseil municipal, le gestionnaire actuel, Cap Vacances, et les partenaires financiers.

Une réunion en Préfecture le 28 septembre dernier a permis à l'ensemble des partenaires (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Département Haute-Loire) de statuer sur leur engagement financier.

Décision du Conseil : Le conseil communautaire approuve le projet global dont le montant est estimé à 4 857 884 € HT ainsi que le plan de financement présenté en annexe et autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

▪ **URBANISME** :

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

▪ **D.I.A SUR LA COMMUNE DE LANDOS : DELEGATION DE DPU AU PROFIT DU MAIRE DE LANDOS**

Compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes exerce de plein droit le Droit de Prémption Urbain (DPU). A ce titre, elle a le pouvoir d'instituer et d'exercer le DPU.

Cependant, le transfert du DPU reste limité à l'exercice des compétences de l'EPCI, d'où l'importance des délégations aux communes membres, qui se fait opération par opération conformément à la décision du conseil communautaire.

La Communauté de Communes a été saisie par le notaire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la vente de la parcelle F756 appartenant à Monsieur Bernard Profit, dont la superficie est de 3873 m². Compte tenu de sa situation dans le Marais de Ribains, le Maire souhaite préempter sur cette parcelle afin de poursuivre la politique de sauvegarde et de mise en valeur de la zone humide mise en place depuis plusieurs années.

Décision du Conseil : Le Conseil Communautaire à l'unanimité (moins 5 abstentions) décide de déléguer le DPU relatif à la vente de la parcelle F756 à la commune de Landos pour cette opération.

- DDÉMARCHE : CONTRACTUALISATION AVEC LE CPIE DU VELAY ET DEMANDE DE SUBVENTION

Décision du Conseil : Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à contractualiser avec le CPIE du Velay et à solliciter toutes les subventions correspondantes.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement proposé.

Dépenses en € HT		Recettes		%
Mise en place et animation du dispositif participatif	16 950	LEADER	7 950	46.90
		Caisse des dépôts	4 500	26.55
		CCPCP	4 500	26.55
Total	16 950	Total	16 950	100

- DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES ANNUELLES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION AGREGÉES A ENEDIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DDémarche et dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il semble intéressant pour la Communauté de Communes de disposer des données en terme de consommation et de production énergétiques sur le territoire.

Décision du Conseil : Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter ENEDIS et toute autre structure pour une mise à disposition des données annuelles.

ENVIRONNEMENT

RAPPORTEUR : PIERRE GIBERT

- TARIFS OM 2018

Décision du Conseil : Le conseil communautaire valide les tarifs 2018 comme suit :

Catégorie	Tarifs 2018 pour plusieurs points de collecte par commune	Tarifs 2018 pour un seul point de collecte par commune
Résidence principale 1 personne	73 euros	70 euros
Résidence principale 2 personnes	112 euros	100 euros
Résidence principale 3 personnes	152 euros	132 euros
Résidence principale 4 personnes	191 euros	140 euros
Résidence principale 5 personnes et plus	221 euros	150 euros
Résidence secondaire	112 euros	100 euros
Maisons de retraite et institutions (par lit)	35 euros + 39 euros / lit	
Villages Vacances	35 euros + 70 euros / appartement	35 euros + 50 euros / appartement
Gîtes, meublés (par appartement)		35 euros + 50 euros / appartement
Campings	35 euros + 17 euros / emplacement	35 euros + 10 euros/emplacement
Chambres d'hôtes (Par Chambre)	35 euros + 17 euros / chambre	
Gîte d'étape (-de 15 lits)	104 euros / gîte	
Gîte d'étape (+de 15 lits)	125 euros/ gîte	
Hôtel restaurants dancings :		
Petit ¹	140 euros ²	
Moyen ¹	245 euros ²	
Grand ¹	386 euros ²	
Autres commerces (dont les bars)	85 euros	72 euros
Professions libérales	62 euros	60 euros
Artisans		60 euros
Collège de Landos	469 euros	

¹ petit : de 15 à 30 couverts
moyen : de 30 à 60 couverts
grand : + de 60 couverts

² proratisation en fonction de la période d'ouverture

Les lycéens et étudiants qui apporteront la preuve qu'ils s'acquittent, par ailleurs, d'une taxe ou redevance ordures ménagères sont exonérés de redevance.

La situation des usagers s'apprécie au 1er janvier de l'année en cours et il n'y a pas de proratisation applicable sauf pour les hôtels restaurants.

- PETIT PATRIMOINE : SUBVENTION AUX MAIRIE DU BOUCHET ST NICOLAS ET DE ST ARCONS DE BARGES – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BARGETTOISE

Décision du Conseil : Le conseil communautaire autorise le versement des subventions ci-après :

- Mairie du Bouchet St Nicolas : travaux de rénovation de la croix dans le cimetière ; subvention à hauteur du prix des matériaux soit 1238 euros.
- Mairie de St Arcons de Barges : travaux sur le four du village de la Brugère, subvention à hauteur du prix des matériaux soit 2000 euros.
- Association la Bargettoise : travaux d'aménagement de l'assemblée du village (point d'eau, installation des toilettes, chauffage et isolation au 1^{er} étage), subvention à hauteur des matériaux soit 1430 euros.

- MODIFICATION DES STATUTS DU SICTOM

Le projet de modification des statuts du SICTOM des Hauts Plateaux a été validé en Conseil Syndical le 27 Avril 2017 ; en effet, la mise en application de la loi Notre au 1er janvier 2017 a engendré des modifications de périmètre de communautés de communes et par voie de conséquence des modifications de périmètre à intégrer au niveau du SICTOM des Hauts Plateaux. Par ailleurs, la représentation de la CC du Haut-Allier a été modifiée (12 représentants au lieu de 10), Cayres-Pradelles reste à 10 représentants.

Décision du Conseil : Le conseil communautaire valide la modification statutaire proposée par le SICTOM des Hauts-Plateaux.

- PROGRAMME HABITER MIEUX

L'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat, représentés par le Préfet, proposent aujourd'hui aux EPCI compétents la signature d'un nouveau protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, pour la période 2018 à 2022. Ce protocole permettrait de poursuivre le programme Habiter Mieux sur le territoire.

Pour mémoire, la Communauté de Communes a signé une 1ère génération de protocole pour la période du 1er/01/2014 au 31/12/2017. SOLIHA a été missionné dans le cadre d'une convention (5000€ par an) pour assurer l'ingénierie et l'animation du programme (permanences mensuelles, montage des dossiers etc.).

La Communauté de Communes n'a pas atteint les objectifs escomptés : 82 dossiers au lieu des 120 prévus, soit un montant d'aides aux propriétaires occupants de 41 000€.

Ceci étant, pour conforter la politique de maintien démographique (un des objectifs du PLUi en cours d'élaboration), il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'engagement de la Communauté de Communes dans les mêmes conditions (500€ / logement + ingénierie) en signant le protocole correspondant pour la mise en œuvre du Programme Habiter Mieux sur la période 2018-2022. Il est également proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à mettre en œuvre la procédure adaptée pour rechercher et confier une nouvelle mission d'ingénierie et d'animation de ce programme.

Décision du conseil : le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure adaptée pour rechercher et confier une nouvelle mission d'ingénierie et d'animation de ce programme.

- ECO EMBALLAGES : ADOPTION DU BAREME F

EcoFolio et EcoEmballages ont fusionné pour devenir CITEO. Actuellement la CC contractualise avec Eco Emballages, devenu CITEO dans le cadre du contrat barème E qui arrive à expiration fin 2017. Au titre de ce contrat, la ruralité est prise en compte et l'incidence des quantités collectées est moindre. Les soutiens annuels perçus au titre du contrat s'élèvent à 34 028.00 euros sur la base des soutiens perçus en 2016.

Avec le contrat barème F (2018-2022), les objectifs sont les suivants :

- Trier plus et mieux dans les zones sous performantes (ce qui est le cas de Cayres Pradelles) : 28 Kg de verre/Hab/an contre une moyenne à 40 Kg, les emballages à 4.3 Kg/Hab/an contre une moyenne à 15.2 Kg ;
- Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques (ex : films, barquettes, pots de yaourts) ;
- Optimiser le dispositif de collecte et de pré collecte (densifier ou repositionner les PAV) ;
- Plus de prise en compte de la ruralité (16 000 Euros de moins pour CC Cayres Pradelles).

Concrètement pour Cayres Pradelles en 2018 :

- Barème F incluant un soutien à la performance ; le contrat est assorti d'un contrat d'objectifs qui permettra le maintien du niveau de soutien du barème E à condition d'atteindre 3 objectifs :
 - Objectif 1 : voir ci-dessus
 - Objectif 2 : un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique
 - Objectif 3 : un échéancier prévisionnel de la mise en place de l'extension des consignes de tri (cohérent avec le statut du centre de tri)

Décision du Conseil : Le conseil communautaire décide de contractualiser avec CITEO

TOURISME

RAPPORTEUR : PHILIPPE MAZET

- TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU LAC DU BOUCHET : FONDS DE CONCOURS

Rappel : Conformément à l'article L5214-16 du CGCT qui stipule « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Au moment des travaux d'aménagement du Lac volcanique du Bouchet, il avait été convenu que les travaux relevant des communes seraient pris en charge par les communes, via un fonds de concours versé à la CC (subventions déduites).

- Fonds de concours de la commune du Bouchet

L'aire de camping-car du Bouchet a été aménagée pour un montant de travaux de 4 421 euros HT. La commune du Bouchet a par délibération du 14 décembre décidé de verser à la CC un fonds de concours à hauteur de 30 % du coût des travaux soit 1 326 euros.

Décision du Conseil : Le conseil communautaire accepte le fonds de concours de la commune du Bouchet St Nicolas pour les travaux d'aménagements de l'aire de camping-car du Bouchet, à hauteur de 30 % du coût des travaux soit 1 326,00 €

- Fonds de concours de la commune de Cayres

L'aménagement du chemin de Cayres s'élève à 11 463 euros HT et la somme appelée est de 3438 euros (30 %), desquels sont déduits le remboursement des mises à disposition de personnel soit 400.5 euros soit 3 037.50 euros.

Décision du Conseil : Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à appeler un fonds de concours à la commune de Cayres, pour l'aménagement du chemin de Cayres, pour un montant de 3 037,50 € correspondant à sa participation aux travaux d'aménagement du chemin vicinal du Lac du Bouchet à Cayres la Ville.

▪ FONDS DE CONCOURS BAIGNADE LAC DU BOUCHET

Décision du Conseil : Le conseil communautaire décide de verser un fonds de concours de 1 900,00 € pour la baignade au Lac du Bouchet, saison 2017, à la commune du Bouchet St Nicolas.

▪ TARIFS 2018 GITE D'ETAPE LA RETIRADE

Décision du Conseil : Le conseil communautaire valide les tarifs 2018 du gîte d'étape la retirade suivant .

Nuitée *	17.70€ TTC
Chambre spécifique*	Tarif majoré de 2.00€ TTC + systématiquement en sus la location de draps et de serviettes (25.70€ TTC au total pour la nuitée simple)
Nuitée + petit déjeuner * :	26.20€TTC
Nuitée + petit déjeuner enfant	22.00 € TTC
Nuitée + repas du soir*	35,70€ TTC
Nuitée + repas du soir + apéro*	38.70 € TTC
Nuitée + repas + apéro + digestif*	41.20€ TTC
Demi-pension *	42.20€ TTC
Demi-pension enfant	30.00 € TTC
DP + apéro*	45.20€ TTC
DP + apéro + digestif*	47.70 TTC
Panier repas	8.00 € TTC
Location du drap de dessus	3.00 € TTC
Accueil d'équidé (par animal/nuit)	5.00 € TTC
Tarif weekend (taxe de séjour incluse) Du 15/04 au 15/10 Location complète du gîte	1 nuit : 500.00 € TTC 2 nuits : 800.00€ TTC
Tarif weekend (taxe de séjour incluse) Du 01/01 au 14/04 et du 16/10 au 31/12 Location complète du gîte	2 nuits : 600.00€ TTC 3 nuits : 900.00€ TTC Week end rallongé : 1200.00€ TTC Pont : 1500.00€ TTC
Tarif semaine (taxe de séjour incluse) Du 01/01 au 14/04 et du 16/10 au 31/12 Location complète du gîte	1500.00€ TTC 2 000.00€ TTC la semaine de Noël 2 000.00 € TTC la semaine du Jour de l'An
Forfait ménage	150.00€ TTC
Caution	1000.00€ TTC

*majoré de la taxe de séjour en vigueur

- : DATES D'OUVERTURE ET TARIFS 2018 VELO RAIL

Décision du Conseil : Le conseil communautaire décide pour l'activité vélo rail d'une ouverture pour la saison 2018 du samedi 31 mars 2018 au dimanche 4 novembre 2018 inclus avec une fermeture le mardi en hors-saison sauf les 1^{er} et 8 mai ; et fixe les tarifs toutes taxes comprises de location de vélos rails et produits annexes à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Location d'un vélorail – Parcours initiation*	26€TTC
Location d'un vélorail – Parcours panoramique*	32€TTC
Location d'un vélorail – Parcours interprétation nature*	32€TTC
Location d'un vélorail – Parcours Pradelles-Landos*	40€TTC
Location d'un vélorail – Parcours Entre tunnels et viaducs*	50€TTC
Location d'un vélorail – Parcours Le Grand Voyage*	60€TTC
Location d'un vélorail – Parcours Semi-Nocturne	30€TTC
Location d'un vélorail – Parcours Stevenson	20€TTC
Oasis 33cL	2€TTC
Coca-Cola 33cL	2€TTC
Fanta 33cL	2€TTC
Ice Tea 33cL	2€TTC
Perrier 33cL	2€TTC
Bouteille d'eau 1,5L	1€TTC
Sirop	1€TTC
Thé	1€TTC
Café	1€TTC
Chocolat chaud	1€TTC
Glace (Magnum)	3€TTC
Glace (Cône)	1.5€TTC
Glace (Eau)	2€TTC
Croque-Monsieur	3€TTC
Cheeseburger	3€TTC
Chips 100g	1€TTC
Barres chocolatées / Confiserie <100g	2€TTC
Boîte de bonbons métallique	3€TTC
Gâteaux Passion Cévennes	4€TTC
Gâteaux Châtaignes Passion Cévennes	5€TTC
Sucette	0,5€TTC
Stylo	1€TTC
Carte postale	1€TTC
Peluche	4€TTC
Casquette	5€TTC
Poncho	7€TTC
Tee-shirt	12€TTC

*Réduction de 2€ par vélorail à partir de 5 vélorails loués

- VELO RAIL : L'ACHAT D'UN ENGIN MOTORISE RAIL ROUTE

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le lancement d'une consultation pour l'achat d'un engin rail-route. Celui-ci permettrait d'améliorer l'entretien de la voie ferrée, de réduire le délai d'intervention en cas de panne ou de problème et de remonter les vélos rails utilisés dans le cadre du trajet Stevenson (aller simple Pradelles-Langogne). Le Département accompagnera cet achat à hauteur de 15 000€ dans le cadre du contrat 43-11 pour lequel l'investissement est prévu à hauteur de 30 000 euros hors taxes.

Décision du conseil : Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'achat d'un engin rail-route et lui donne délégation pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dossier.

- BUDGET VELO RAIL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur le budget vélo rail, un emprunt était prévu pour l'acquisition d'un engin motorisé sur rail et le paiement de l'étude pour le prolongement de la voie verte. Cet emprunt ne sera pas réalisé compte tenu du fait que l'engin motorisé n'a pas été acheté et que l'étude voie verte ne relève pas seulement du budget vélo rail mais (pour des raisons de propriété foncière le dossier est porté par celui-ci).

Une subvention d'investissement de la Communauté de Communes à hauteur de de 17 910 euros devra être votée du budget « communauté de communes » vers le budget « vélo rail » (une subvention régionale est attribuée à hauteur de 11 940 euros pour un investissement prévu à 29 850 euros.).

Décision du conseil : Le conseil communautaire décide de verser un fonds de concours de 17 910,00 € au budget vélo-rail.

- SITE DE LA MIRAMANDE : EXTENSION DE LA VIA FERRATA ET REHABILITATION DU SITE D'ESCALADE

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le lancement d'une consultation avec un cahier des charges complet sur le développement du site. Celui-ci comprend une extension de la via ferrata actuelle imaginée avec des professionnels, la réhabilitation du site d'escalade comprenant une cinquantaine de voies, l'aménagement des accès et la reprise de l'ensemble de la signalétique du site pour un projet estimé à 40 000 euros hors taxes. L'assise de partie du site d'escalade appartient à des privés et la mise à disposition est en cours de négociation (P. Mazet). La consultation ne sera effective qu'après avoir réglé le problème du foncier. Ce projet pourrait être financé dans le cadre d'un appel à projet régional et avec des crédits Feader.

Décision du conseil : Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée avec un cahier des charges complet pour le développement du site (qui comprend l'extension de la via ferrata actuelle, la réhabilitation du site d'escalade, l'aménagement des accès et la reprise de l'ensemble de la signalétique du site) ; et lui donne délégation pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dossier.

FINANCES

RAPPORTEUR : PAUL BRAUD

- AFFECTATION DE RESULTAT

Il est proposé au conseil de régulariser l'affectation de résultat du budget gîte d'étape. Cette délibération n'a pas été prise lors du vote du budget primitif 2017. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 8 808.36 euros sera affecté en recettes d'investissement soit à hauteur de 8808.36 euros et la différence sera équilibrée par une subvention d'investissement de la CC à hauteur de 970.53 euros.

Décision du conseil : Le conseil communautaire décide de verser un fonds de concours de 970,53 € au budget gîte d'étape

- VIREMENTS DE CREDITS

Décision du conseil : le conseil communautaire autorise les virements de crédits ci-après :

Budget gîte d'étape
Investissement Recette

Article	Libellé	Ecriture
1068	Affectation de résultat	-970,53
1328	Subvention d'investissement	970,53

Budget Vélo Rail - Investissement Recettes

Article	Libellé	Ecriture
1641	Emprunt	-17 910,00
1318	Subvention de la CC	17 910,00

Budget CC dépenses d'investissement

Article	Libellé	Ecriture
2041611	Subvention aux budgets annexes	18 880,53
2183	Acquisition matériel de bureau	-18880,53

Budget CC Section de fonctionnement

Article	Libellé	Ecriture
65737	Subvention à la Régie de Transports	7 000,00
70872	Recettes des budgets annexes	7 000,00

Budget Régie de transports en fonctionnement

Article	Libellé	Ecriture
628	Remboursement de frais à la communauté	7 000,00
771	Recette de la Communauté de Communes	7 000,00